

INSTANCE NATIONALE DE CONCERTATION AT/MP DU 15 DÉCEMBRE 2021

En présence de Anne THIEBEAULD, Christelle BENDEL-SCHMIDT, Thierry BALANNEC et Benjamin SERVANT pour l'AT-MP et Mikaël GERARD pour l'UCANSS.

La CFDT fait lecture de la déclaration et des questions jointes à ce compte rendu.

ACTUALITÉS DE LA BRANCHE

La Loi de Financement de Sécurité Sociale (LFSS) n'aura que très peu d'impact sur la branche car elle ne contient pas de projet ou d'évolution de fond pour cette dernière.

Il est à noter pour 2021, une augmentation du montant de la compensation annuelle de la branche AT/MP vers la branche maladie du fait des sous-déclarations AT ou MP.

Une campagne d'information sera lancée en 2022 sur un nouvel arrêté relatif à l'abattement de cotisations à l'assurance volontaire pour les travailleurs indépendants qui veulent adhérer au risque AT. Il prévoit de modifier l'abattement de 20 à 45 %. Ceci dans le but d'augmenter le nombre de cotisants et donc de personnes couvertes.

L'enjeu du Plan santé au travail 4 ne sera pas d'enterrer la prévention. Au contraire, ce plan, piloté par les instances Adhoc, prévoit plus d'actions des préventeurs dont le travail est régulièrement mis en avant.

Il contient d'ailleurs, un focus particulier sur la mise en place renforcée de la prévention de la désinsertion professionnelle.

A noter : la branche bénéficie de 5 ans de budget d'avance (question N° 2 de la CFDT) ce qui est rare dans les services publics. Plus de 50 contrôleurs de sécurité sont actuellement en formation d'agrément.

Les calculs d'appels à cotisations ont montré une situation inédite sur la tarification 2022 (question N° 4 de la CFDT). En effet, pour certaines entreprises ou certains secteurs, la tarification « pourrait » être augmentée de manière artificielle malgré leur arrêt d'activité.

Une commission a été mise en place pour décider si le taux de l'année précédente est gelé ou notifié ou tarifé normalement avec une analyse plus poussée et une révision début 2022.

Cette 2ème possibilité est celle qui a été retenue. Aussi, le secteur tarification lancera les notifications courant janvier 2022. D'ici là, la décision sera prise sur des critères de sinistralité et il y aura une 2ème vague de notification pour une nouvelle tarification si besoin.

La directrice souhaite des illustrations des cas de réductions des budgets de déplacement (question N°3 de la CFDT) des services prévention car, si elle reconnaît une trajectoire de réduction elle indique qu'il n'y a pas de ciblage particulier de CARSAT.

En réponse à la question N° 1 de la CFDT sur les indicateurs, la Direction évoque une adaptation des objectifs CNAM aux moyens et l'éventualité d'une proportionnalité aux moyens mobilisables dans les caisses.

PRÉSENTATION DU BSI - BRANCHE AT/MP

La CFDT interpelle la direction de branche concernant le BSI :

- **Pourquoi y-a-t-il une baisse de participation ?**
- **Les chiffres annoncés sont particulièrement positifs mais il faut néanmoins s'interroger sur ce qui ne fonctionne pas.**
- **Quelles sont les actions envisagées en faveur d'une amélioration de l'organisation du travail ?**
- **Un travail est encore à réaliser sur les outils informatiques car les agents sont toujours très partagés quant aux temps dont ils disposent.**
- **La CFDT avait, en mai 2021, interpellé sur la dimension « charge de travail » qui reste aujourd'hui importante, qu'est-ce qui a été fait depuis ?**
- **Idem sur le niveau de stress dû aux conditions de travail qui est particulièrement élevé !**
- **Des diagnostics RPS ont été soumis aux agents de la prévention, quels en sont les résultats ?**
- **On peut s'étonner du nombre en hausse constante des ruptures conventionnelles, quelles en sont les explications ?**
- **La CFDT termine sur le niveau de rémunération considéré insatisfaisant pour lequel les OS ont mobilisé tous les agents du régime général le 13/12/2021.**



Réponse de la CNAM :

Autant de questions qui ont amené des réponses assez floues sachant que plusieurs sujets sont adossés à une gestion par l'Assurance Maladie, hormis celle du patrimoine informatique, qui doit être amélioré rapidement et celle sur les salaires visant à nous renvoyer vers les travaux avec l'UCANSS. L'exemple de la nécessité de moderniser AGAPREV est donné par la DRP.

Il a ensuite été abordé la préparation de la COG AT-MP 2023-2027 :

La direction AT/MP évoque des difficultés à faire le bilan et à déployer les actions de la COG signée en octobre 2018 et indique qu'il ne faudra pas être trop ambitieux sur les résultats :

2019 : année de lancement

2020 et 2021 : années difficiles pour les entreprises

2022 : peut-être une vraie année pleine

Un prestataire extérieur est financé pour évaluer les plans de prévention, on attend une évaluation consolidée à la fin de l'année 2022.

Il a ensuite été abordé la préparation de la COG AT-MP 2023-2027 :

La direction AT/MP évoque des difficultés à faire le bilan et à déployer les actions de la COG signée en octobre 2018 et indique qu'il ne faudra pas être trop ambitieux sur les résultats :

2019 : année de lancement

2020 et 2021 : années difficiles pour les entreprises

2022 : peut-être une vraie année pleine

Un prestataire extérieur est financé pour évaluer les plans de prévention, on attend une évaluation consolidée à la fin de l'année 2022.

Les thèmes principaux de réflexion en 2022 pour préparer la prochaine COG sont les suivants :

- **Stratégie promotionnelle de la branche avec un recentrage des cœurs de métiers.**

La CFDT propose de changer les modes de communications vers les TPE qui ne sont pas adaptés aux activités des chefs d'entreprises eux aussi sur les lieux de travail. La CFDT souhaite adapter les médias à nos publics notamment les radios FM en complément des réseaux sociaux (chantiers, itinérants), proposition déjà faite lors des travaux inter-caisses-CNAM-INRS sur les actions TPE Maçons, non retenue alors.

La DRP trouve l'idée pertinente.

- **Gestion des risques principaux et gestion des parcours « assurés »** notamment avec la simplification de la déclaration de la maladie professionnelle.
- **Création d'un espace commun assurance maladie GDR AT/MP sur le modèle de la GDR maladie pour les entreprises et lancement d'un projet informatique** (présentation lors de la prochaine INC) commun pour une homogénéisation des branches.

Le calendrier :

- Le 1er trimestre sera consacré aux bilans et aux échanges sur futures COG
- Début des négociations au cours du 2ème semestre 2022

La CFDT interpelle l'employeur sur le fait qu'il était envisagé dans la nouvelle COG une baisse de la part des budgets alloués aux contrats de prévention (30 % au lieu de 40 % aujourd'hui) au profit des subventions prévention TPE.

La répartition finalement retenue serait de 40 % pour les CP et 60 % pour les SPTPE.

La CFDT n'est pas favorable à l'affaiblissement, voire à la disparition progressive, des contrats de prévention qui sont complémentaires des SPTPE dans une logique d'adaptation de réponse aux réalités des entreprises et des conditions de travail de leurs salariés. En effet, les aides en CP correspondent davantage à l'accompagnement en prévention d'entreprises et de leurs projets sur plusieurs années avec une approche multirisque qui n'est pas possible avec les STPE.

La répartition entre CP et STPE sera-t-elle modifiée ?

L'outil CP va-t-il disparaître au profit des SPTPE, sachant qu'à leur création, les SPTPE (ex AFS) représentaient 50 % des budgets d'aides alloués ?

Réponse de la DRP :

Celle-ci confirme que la répartition retenue (CP/ SPTPE) sera de 40% / 60 %, et qu'il n'est pas question de mettre fin aux contrats de prévention. Il faut garder un dialogue de fond avec les TPE, mais il faut laisser les subventions prévention TPE à leur juste place. Elles sont importantes, mais on n'y investit pas toute l'expertise de nos préventeurs.

Flashez pour plus d'info CFDT



Fédération CFDT PSTE
PROTECTION SOCIALE
TRAVAIL ET EMPLOI

Retrouvez-nous sur :



@CFDTsecuritesociale

